

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 3115

présenté par  
Mme Jacquier-Laforge, M. Questel et Mme Sage

-----

**AVANT L'ARTICLE 74 QUINQUIES, insérer la division et l'intitulé suivants:**

« Chapitre IX

« Dispositions en matière de droit funéraire »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement insère un Chapitre IX relatif aux dispositions en matière de droit funéraire.